



Non prélèvement de mon fai

Par **renardao**, le **17/06/2010 à 16:19**

Bonjour,
Mon problème n'en est pas vraiment un, ou du moins pas encore...
Voilà 4 mois que je suis abonné à Internet dans mon nouveau logement avec un mode de paiement par prélèvement bancaire mensuel, et O surprise : mon fournisseur d'accès n'a toujours pas retiré le moindre centime sur mon compte...
Je ne m'en plains pas, loin de là :D mais ma question préventive est la suivante :
Le prélèvement a-t-il une durée de validité ? j'entends par là que s'ils se rendent compte dans 1 an, par exemple, qu'aucun prélèvement n'a été effectué, auront-ils le droit de prélever les mois oubliés ? et si oui, sont-ils tenus d'échelonner les paiements oubliés ou bien pourront-ils tout prélever d'un coup ?
je remercie d'avance quiconque pourra répondre à mes questions.
Cordialement,